

Sécurité routière - La formation à la conduite

La très grande majorité des candidats au permis de conduire suivent une formation théorique et pratique en école de conduite.

- Le coût de la formation au permis de conduire de la catégorie B est en moyenne de **1 200 €**. Les tarifs facturés par l'école de conduite sont libres. L'examen et l'inscription sont gratuits. Le coût moyen de l'heure de formation pratique est de **40 €**.
- Le nombre d'heures minimal obligatoire de leçons de conduite en circulation pour se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire est de 20 heures. En moyenne, les élèves prennent **30 heures**.
- **1 270 inspecteurs** du permis de conduire et de la sécurité routière examinent les candidats aux épreuves du permis de conduire (statistiques 2008).
- **28 900 enseignants** de la conduite et de la sécurité routière forment les élèves candidats au permis de conduire dans **10 300 écoles de conduite** (statistiques 2007).
- Ces écoles de conduite sont de **très petites entreprises (TPE)** qui proposent un service de proximité sur tout le territoire. La quasi totalité des entreprises assure la préparation au permis de la catégorie B et près de 50 % celle du permis A. Le permis B est leur cœur de métier, la formation au permis A est une activité complémentaire. L'activité liée aux formations du groupe lourd est réservée à quelques entreprises spécialisées. 15 % des entreprises appartiennent à un réseau (Ecole de conduite française, Centre d'éducation routière, etc.).

Près des **deux tiers** des entreprises ne disposent que d'**une seule école de conduite**. Près de la moitié ont moins de 100 élèves au permis B par an, 25 % en ont plus de 170. Près d'un quart des entreprises n'ont pas de salarié et 20 % n'en ont qu'un. Moins de 3 % des entreprises possèdent plusieurs dizaines de salariés. Ceci confirme que le secteur est dominé par de toutes petites structures (*Données issues d'une étude en cours de réalisation menée par l'Université de Marne-La-Vallée - Laboratoire organisation et efficacité de la production, à la demande de la délégation à la sécurité et à la circulation routières*).